



## HUILE À ENGRENAGES CONVENTIONNELLE (GL-5)

Fiche de données de sécurité

ID FDS :062122

### Section 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

**Étiquette d'un produit**

HUILE À ENGRENAGES CONVENTIONNELLE (GL-5)  
80W-90, 80W-140, 85W-140

**Synonymes**

Huile de pétrole ; Huile lubrifiante; Hydrocarbure de pétrole ; Lubrifiant; Huile de transmission automobile

**Utilisation recommandée**

Pour la lubrification des différentiels et des transmissions finales des équipements automobiles. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, reportez-vous à la fiche signalétique de ces produits.

**Restrictions d'utilisation**

Aucun connu.

**Adresse du fournisseur**

Groupe Industriel Motosel Inc.  
407-204, rue Cayer  
Coquitlam, C.-B. V3K 5B1  
Canada

**Numéro d'urgence** Numéro de  
téléphone de l'entreprise  
Téléphone d'urgence (24h/24)

604-629-8733  
Chemtrec 1-800-424-9300

**Date d'émission**

25 janvier 2022

**Remplace la date d'émission**

Nouvelle édition FDS

**Date d'émission originale**

25 janvier 2022

### Section 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification conformément à l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015-17) et au paragraphe (d) du 29 CFR 1910.1200 aux États-Unis**

Aucun besoin selon les critères de classification.

**Éléments d'étiquetage SGH**
**Symbole(s)**

Aucun besoin selon les critères de classification.

**Mot-indicateur**

Aucun besoin selon les critères de classification

**Mention(s) de danger**

Aucun besoin selon les critères de classification.

**Conseil(s) de prudence****Prévention**

Aucun besoin selon les critères de classification.

**Réponse**

Aucun besoin selon les critères de classification.

**Stockage**

Aucun besoin selon les critères de classification.

**Disposition**

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. **Autres**

**dangers**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Rubrique 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

CAS	Nom du composant	Pour cent
64742-62-7	Huiles résiduelles, pétrole, déparaffinées au solvant	55-88
64742-58-1	Huiles lubrifiantes, pétrole, hydrotraitées usées	5-41
Mélange	Huile minérale	0,5-2
64742-54-7	distillats de pétrole paraffiniques lourds hydrotraités	0,25-1,25
Propriétaire	Alkylamine à longue chaîne	0,25 -0,75

**Section 4 - PREMIERS SECOURS****Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : Emmenez la personne à l'air frais et gardez-la confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin si nécessaire.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Symptômes/effets les plus importants Aigus**

Peut provoquer des irritations.

**Retardé**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire**

Traiter de manière symptomatique et de soutien. Le traitement peut varier selon l'état de la victime et les spécificités de l'incident. Composez le 1-800-468-1760 pour plus d'informations.

## Section 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, mousse ordinaire, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau. L'eau ou la mousse peut faire mousser.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

#### Dangers particuliers liés au produit chimique

Risque d'incendie négligeable. Évitez les frottements, l'électricité statique et les étincelles. **Produits de combustion dangereux**

La combustion peut produire : Monoxyde de carbone, sulfure d'hydrogène, oxydes de soufre, oxydes d'azote, oxydes de phosphore, composé organique non identifié.

#### Lutte contre l'incendie

Éloigner le contenant de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction du feu. Éloignez-vous des extrémités des réservoirs. Éloignez les personnes inutiles, isolez la zone de danger et refusez l'entrée.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et un équipement de protection complet sont nécessaires en cas d'incendie.

## Section 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements et un équipement de protection individuelle, voir la section 8. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Retirez toutes les sources d'inflammation. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers le produit renversé. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Porter un équipement de protection et fournir des contrôles techniques comme spécifié dans la SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Aérer la zone et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Contenir le déversement loin des eaux de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme de liquide pour une éventuelle récupération, ou sorber avec un matériau absorbant compatible et pelleter avec un outil propre et anti-étincelles dans un récipient hermétique pour élimination. De plus, pour les déversements importants : Endiguer loin devant le déversement liquide pour la collecte et l'élimination ultérieure.

## Section 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, un équipement adapté à ces endroits doit être utilisé. Utilisez des outils propres. Lors du transfert de gros volumes de produit, les conteneurs métalliques, y compris les camions et les wagons-citernes, doivent être mis à la terre et collés. Ces produits ont une faible pression de vapeur et ne devraient pas présenter de danger d'inhalation à des températures et pressions normales. Cependant, lors de l'aérosolisation, de la brumisation ou du chauffage de ces produits, ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter tout contact avec : Peau, yeux, vêtements, chaussures.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucun besoin selon les critères de classification.

Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé et pendant le transport. Conserver les contenants dans un endroit frais et sec. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, souder, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou de toute autre source d'inflammation. Les contenants de produit vides peuvent contenir des résidus de produit et peuvent être dangereux.

#### Matériaux incompatibles

Éviter les acides, les bases, les matières oxydantes et les agents réducteurs.

## Section 8 - CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition des composants

L'ACGIH, l'OSHA et le NIOSH n'ont pas défini de limites d'exposition pour aucun des composants de ce produit.

### ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Indices d'exposition biologique (BEI)

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour aucun des composants de ce produit. **Contrôles techniques appropriés**

Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, utiliser des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques.

### Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce matériau est utilisé. Une évaluation des risques de la zone de travail pour les exigences en matière d'EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : gants, lunettes de sécurité et blouse ou tablier de laboratoire.

### Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire comme des lunettes, des écrans faciaux ou des respirateurs peut être nécessaire en fonction de l'utilisation prévue et des concentrations de brouillards ou de vapeurs. Une douche oculaire et des douches d'urgence sont recommandées. L'utilisation de lentilles de contact n'est pas recommandée.

### Protection de la peau

En cas de contact avec la peau, porter des gants de protection imperméables aux produits chimiques ; l'utilisation de caoutchouc naturel (latex), de chlorure de polyvinyle (PVC) ou de gants équivalents n'est pas recommandée.

### Protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est normalement requise. Utilisez un filtre à particules et des cartouches contre les vapeurs organiques de série P ou R certifiés NIOSH lorsque la concentration de vapeur ou de brouillard dépasse les limites d'exposition applicables. La protection fournie par les respirateurs purificateurs d'air est limitée. Ne pas utiliser de respirateurs classés N. La sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire doivent être conformes aux États-Unis à la norme générale de l'industrie OSHA 29 CFR 1910.134 ; ou au Canada avec la norme CSA Z94.4.

## Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence</b>	Liquide ambré.	<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	Odeur de pétrole.	<b>Couleur</b>	ambre
<b>Seuil d'odeur</b>	Pas disponible	<b>pH</b>	Pas disponible
<b>Point de fusion</b>	Pas disponible	<b>Point d'ébullition</b>	Pas disponible
<b>Plage de point d'ébullition</b>	Pas disponible	<b>Point de congélation</b>	Pas disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas disponible
<b>La température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible	<b>Point de rupture</b>	190 °C Coupe ouverte Cleveland (374 °F)
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Pas disponible	<b>température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Pas disponible	<b>La pression de vapeur</b>	<0,1 mmHg à 68 °F °C (20 °C)
<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	Pas disponible	<b>Gravité spécifique (eau=1)</b>	0,89 (Eau approximative = 1)

<b>Solubilité dans l'eau</b>	(Insoluble)	<b>Coefficient de partage : noctanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s @ 104°F (40°C)	<b>Viscosité cinématique</b>	Pas disponible
<b>Solubilité (autre)</b>	Pas disponible	<b>Densité</b>	7,4 lb/gal (environ aux États-Unis)
<b>Forme physique</b>	Liquide	<b>Volatilité</b>	(Négligeable )
<b>Masse moléculaire</b>	Pas disponible	<b>Inflammabilité OSHA Catégorie</b>	Non inflammable

## Article 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est prévu. **Stabilité chimique**

Stable à des températures et pressions normales.

### Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

### Conditions à éviter

Évitez les étincelles ou les flammes lorsqu'il n'est pas utilisé.

### Matériaux incompatibles

Éviter les acides, les bases, les matières oxydantes et les agents réducteurs. **Produits de décomposition dangereux**

Aucun sous des températures et des pressions normales.

## Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Inhalation

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. L'inhalation prolongée ou répétée de brouillard d'huile peut provoquer une pneumonie due à l'huile, une inflammation des tissus pulmonaires et/ou la formation de tissus fibreux.

#### Contact avec la peau

Peut provoquer des irritations. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **Lentilles de contact**

Peut provoquer une irritation des yeux. Un contact prolongé ou répété avec les yeux peut provoquer une inflammation de la membrane tapissant les paupières et recouvrant le globe oculaire (conjonctivite).

#### Ingestion

Peut causer une irritation de la gorge, des nausées, des vomissements, de la diarrhée. **Analyse des composants de la toxicité aiguë et chronique - LD50/LC50**

Les composants de ce matériel ont été examinés dans diverses sources et les critères d'évaluation sélectionnés suivants sont publiés :

#### **Huiles résiduelles, pétrole, déparaffinées au solvant (64742-62-7)**

Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg ; DL50 cutanée Lapin > 2000 mg/kg ; Inhalation CL50 Rat 2,18 mg/L 4 h **Huiles lubrifiantes usées, pétrole, hydrotraitées (64742-58-1)** Orale LD50 Rat > 2000 mg/kg ; DL50 cutanée Lapin > 4480 mg/kg **Distillats de pétrole paraffiniques lourds hydrotraités (64742-54-7)**

Oral LD50 Rat > 15 g/kg (aucun décès n'est survenu); LD50 cutanée Lapin > 5 000 mg/kg (aucun décès n'est survenu)

## Données sur la toxicité des produits

## Estimation de la toxicité aiguë

Oral	> 2000mg/kg
------	-------------

**Effets immédiats**

Peut provoquer des irritations.

**Effets retardés**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Données d'irritation/corrosivité**

Peut provoquer des irritations.

**Sensibilisation respiratoire**

D'après les meilleures informations actuelles, aucune sensibilisation humaine connue n'est associée à ce produit.

**Sensibilisation cutanée**

D'après les meilleures informations actuelles, il n'y a pas de sensibilisation humaine connue associée à ces produits.

**Cancérogénicité des composants**

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA. D'après les informations sur les composants, peut provoquer le cancer.

**Mutagénicité des cellules germinales**

Aucun effet indésirable attendu.

**Données tumorigènes**

Aucune donnée disponible pour ce produit.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée disponible pour ce produit. **Toxicité spécifique**

**pour certains organes cibles - exposition unique**

Aucun organe cible identifié.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée**

Aucun organe cible identifié.

**Danger d'aspiration**

Ne devrait pas être un danger d'aspiration.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition**

Les personnes souffrant de troubles préexistants des voies respiratoires (nez, gorge et poumons), des yeux et/ou de la peau peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

## Article 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Analyse des composants - Toxicité aquatique**

<b>Huiles résiduelles, pétrole, déparaffinées au solvant</b>	<b>64742-62-7</b>
Poisson:	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L
Invertébré:	CE50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L IUCLID
<b>distillats de pétrole paraffiniques lourds hydrotraités</b>	<b>64742-54-7</b>
Poisson:	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L
Invertébré:	CE50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L IUCLID

**Persistence et dégradabilité**

Aucune information n'est disponible pour le produit. **Potentiel bioaccumulatif**

Aucune information n'est disponible pour le produit.

**Mobilité**

Aucune information n'est disponible pour le produit.

### Section 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination**

Éliminer conformément aux réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales. Les réglementations peuvent également s'appliquer aux conteneurs vides. La responsabilité de l'élimination appropriée des déchets incombe au propriétaire des déchets. Contact Groupe Industriel Motosel concernant le recyclage ou l'élimination appropriés.

### Article 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Informations DOT américaines** : Non réglementé pour le transport. **Informations IATA** : Non réglementé pour le transport.

**Informations IMDG** : Non réglementé pour le transport.

**Informations sur le TMD** : Non réglementé pour le transport. **Code international des produits chimiques en vrac**

Ce matériau ne contient aucun produit chimique requis par le code IBC pour être identifié comme produit chimique dangereux en vrac.

### Article 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Composés organiques volatils (selon la réglementation)**

Négligeable; Selon 40 CFR Part 51.100(s)

**Règlements canadiens****LCPE - Liste des substances d'intérêt prioritaire**

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

**Substances appauvrissant l'ozone**

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste. **Conseil des**

**ministres de l'environnement - Recommandations pour la qualité des sols**

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

**Conseil des ministres de l'environnement - Recommandations pour la qualité de l'eau**

Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste.

**Réglementations fédérales américaines**

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié sous SARA Sections 302/304 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), CERCLA (40 CFR 302.4), TSCA 12(b), ou ne nécessite un plan de sécurité de processus OSHA .

**SARA Section 311/312 (40 CFR 370 Sous-parties B et C) catégories de déclaration**

Aucune catégorie de danger applicable.

**Réglementations des États américains**

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié sur les listes d'état de CA, MA, MN, NJ ou PA.

**California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)**

Non répertorié sous la proposition 65 de la Californie.

## Analyse des composants - Inventaire

## Huiles résiduelles, pétrole, déparaffinées au solvant (64742-62-7)

États-Unis Californie	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	
Oui	ADSL	Oui	Oui	EIN	Non	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	Nouvelle-Zélande	pH	E- TECI	TW	VN (ébauche)	
Non		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

## Huiles lubrifiantes usées, pétrole, hydrotraitées (64742-58-1)

États-Unis Californie	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	
Oui	ADSL	Oui	Oui	EIN	Non	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	Nouvelle-Zélande	pH	E- TECI	TW	VN (ébauche)	
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

## Huile Minérale (Mélange)

États-Unis Californie	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
KR - PORTÉE ACC		MX	Nouvelle-Zélande	pH	E- TECI	TW	VN (ébauche)
Non		Non	Non	Non	Non	Non	Non

## Distillats de pétrole paraffiniques lourds hydrotraités (64742-54-7)

États-Unis Californie	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	ADSL	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	Nouvelle-Zélande	pH	E- TECI	TW	VN (ébauche)
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

## Alkylamine à longue chaîne (Propriétaire)

États-Unis Californie	UA	CN	UE	JP- ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
KR - PORTÉE ACC		MX	Nouvelle Zélande NZ	OH	E- TECI	TW	VN (ébauche)
Non		Non	Non	Non	Non	Non	Non

## Article 16 - AUTRES INFORMATIONS

## Classements NFPA

Santé : 1 Feu : 1 Instabilité : 0

Échelle de danger : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère **Sommaire**

## des changements

Nouvelle édition FDS

## Légende / Légende

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; ADR - Transport routier européen ; UA - Australie ; DBO - demande biochimique en oxygène ; C - Celsius ; CA - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie/Massachusetts/Minnesota/New Jersey/Pennsylvanie\* ; CAS - Service des résumés chimiques ; CERCLA - Loi globale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité environnementales ; CFR - Code des réglementations fédérales (États-Unis) ; CLP - Classification, étiquetage et emballage ; CN - Chine ; CPR - Règlement sur les produits contrôlés ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft ; DOT - Département des Transports ; DDS - Directive sur les substances dangereuses ; LIS - Liste intérieure des substances ; CE - Commission européenne ; CEE - Communauté économique européenne ; EIN - Inventaire européen des (substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ENCS - Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles ; EPA - Agence de protection de l'environnement ; UE - Union européenne ; F - Fahrenheit ; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique du Venezuela) ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IDL - Liste de divulgation des ingrédients ; IDLH - Danger immédiat pour la vie et la santé ; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales ; ISHL - Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail ; IUCLID - Base de données internationale uniforme d'informations chimiques ; JP - Japon ; Koe - Coefficient de partage octanol/eau ; KR KECI Annexe 1 - Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) / Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL) ; KR KECI Annexe 2 - Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI) / Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL) , KR - Corée ; LD50/LC50 - Dose létale/Concentration létale ; LIE - Limite inférieure d'explosivité ; LLV - Valeur limite de niveau ; LOLI - List Of Lists™ - Base de données réglementaire de ChemADVISOR ; MAK - Valeur de concentration maximale sur le lieu de travail ; MEL - Limites d'exposition maximales ; MX - Mexique ; Ne-non spécifique ; NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies ; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail ; NJTSR - Registre des secrets commerciaux du New Jersey ; Nq - Non quantitatif ; NSL - Liste extérieure des substances (Canada) ; NTP - Programme national de toxicologie ; NZ - Nouvelle-Zélande ; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail ; PEL - Limite d'exposition admissible ; PH-Philippines ; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources ; REACH - Enregistrement, Évaluation, Autorisation, et restriction des produits chimiques ; RID - Transport ferroviaire européen ; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act ; Sc - Semi-quantitatif ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TCCA - Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques ; TMD - Transport de marchandises dangereuses ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques ; TW - Taïwan ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; UEL - Limite supérieure d'explosivité ; ONU/NA - Nations Unies

Nom du matériau : HUILE À ENGRENAGES CONVENTIONNELLE (GL-5)

ID FDS :062122

/Nord Américain; États-Unis - États-Unis ; VLE - Valeur limite d'exposition (Mexique); VN (Projet) - Vietnam (Projet) ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada).

**les autres informations**

**Clause de non-responsabilité:**

L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, Groupe Industriel Motosel inc. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de toute autre nature n'est faite en vertu des présentes en ce qui concerne les informations ou le produit auquel les informations se réfèrent. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.